



Compte-rendu de la réunion du
Conseil Municipal

Mardi 6 Septembre 2016

Membres du CM : 15

En exercice : 15

Qui ont délibéré : 14

L'an deux mille seize

Le six Septembre

à vingt heures

Convocation :

31 Août 2016

Affichage convocation :

31 Août 2016

Le Conseil Municipal de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, régulièrement convoqué dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASTEX Jean-Marie, Maire.

Présents : MM. CASTEX Jean-Marie, PICHENEY Patrice, GOGIEN Florence, ROGER Sylvain, CARNEIRO Antonio, LUDOT Jean-Raymond, LEBOEUF Isabelle, CORDIER Laurent, DI MALTA Magali, AZIERE Francis, ROGER Laureen, LACAILLE Christine, LAMOTTE Marie-Thérèse.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : M. VAUCOULEUR Daniel ayant donné pouvoir à M. CASTEX Jean-Marie, M. ROYER Mathieu.

M. CORDIER Laurent a été élu secrétaire.

Lors de la réunion du Mardi 6 Septembre 2016, le Conseil Municipal a délibéré sur les sujets suivants :

- Avis sur la viabilisation d'un chemin rural ;
- Avis sur l'aménagement d'une voie piétonne et cyclable ;
- Avancement d'échelon d'un agent technique de 2^{ème} classe ;
- Augmentation du capital social de la SPL-Xdemat ;
- Création d'une régie de recettes et mise en place d'un tarif pour la délivrance de copies de documents par la Mairie ;
- Création d'une régie d'avances ;
- Questions d'ordre intérieur.

Le Maire,
Jean-Marie CASTEX

Conseil Municipal

Mardi 6 Septembre 2016

Membres du CM : 15

En exercice : 15

Qui ont délibéré : 14

L'an deux mille seize

Le six Septembre

à vingt heures

Convocation :

31 Août 2016

Le Conseil Municipal de la commune, s'est

réuni au nombre prescrit par la loi,

régulièrement convoqué dans le lieu

habituel de ses séances, sous la présidence

de M. CASTEX Jean-Marie, Maire.

Affichage convocation :

31 Août 2016

Présents : MM. CASTEX Jean-Marie, PICHENEY Patrice, GOGIEN Florence, ROGER Sylvain, CARNEIRO Antonio, LUDOT Jean-Raymond, LEBOEUF Isabelle, CORDIER Laurent, DI MALTA Magali, AZIERE Francis, ROGER Laureen, LACAILLE Christine, LAMOTTE Marie-Thérèse.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : M. VAUCOULEUR Daniel ayant donné pouvoir à M. CASTEX Jean-Marie, M. ROYER Mathieu.

M. CORDIER Laurent a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant la réfection d'un busage. Le Conseil Municipal approuve cet ajout à l'unanimité.

OBJET DE LA DELIBERATION :

Viabilisation d'un chemin rural

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 28/06/2016 il avait exposé le projet de viabilisation d'un chemin rural, suite à la demande d'une agence immobilière. Il explique que cette Agence aurait pour projet de réaliser un groupement d'habitations sur une parcelle actuellement en vente. Afin d'éviter de doubler le chemin rural d'une deuxième voirie, l'Agence propose de viabiliser le chemin rural à ses frais et de l'utiliser comme voie de desserte aux futurs logements.

Monsieur le Maire explique que cette viabilisation ne peut en aucun cas être mise à la charge directe de l'aménageur, la Commune doit faire réaliser l'aménagement du chemin. Pour cela, il convient de mettre en place un Projet Urbain Partenarial (PUP) sous la forme d'une convention entre les deux parties, afin que les dépenses liées à l'aménagement du chemin et aux extensions de réseaux soient intégralement remboursées par l'aménageur (déduction faite des éventuelles subventions perçues par la Commune).

Monsieur le Maire annonce qu'il convient dans un premier temps de rendre un avis sur le projet de viabilisation du chemin rural situé le long de la parcelle ZO 8. En cas d'avis favorable, des devis seront demandés afin de connaître le coût estimatif d'un tel aménagement. Monsieur le Maire insiste sur le fait

que la décision définitive sera prise lors de la présentation du coût des travaux et du Projet Urbain Partenarial (PUP).

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer afin de rendre un avis sur ce projet.

Monsieur LUDOT Jean-Raymond, propriétaire de la parcelle ZO 8 est invité à quitter la salle durant les discussions, il ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- REND UN AVIS FAVORABLE pour ce projet de viabilisation ;
- CHARGE Monsieur le Maire de demander des devis pour la réalisation de ce projet.

Aménagement d'une voie piétonne et cyclable

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 27 Octobre 2015, un projet de voie piétonne et cyclable avait été présenté au Conseil Municipal. Il explique que cette voie serait créée le long de la RD21 (Rue Saint Loup). Un rendez-vous a eu lieu sur place avec les agents du Service Local d'Aménagement (SLA) de Troyes afin d'orienter au mieux les réflexions de la Municipalité. Monsieur le Maire explique qu'une partie des travaux serait prise en charge par le SLA. Il annonce également que cette voie pourrait être effectuée selon trois procédés différents :

- Chemin avec mur de soutènement sur 270 m ;
- Chemin avec talus ;
- Chemin avec talus en pente douce.

Monsieur le Maire présente les trois possibilités et annonce un coût estimatif pour chacun d'entre eux.

Il explique que pour pouvoir réaliser cette voie en pente douce, la Commune devra obligatoirement acquérir une partie de la parcelle D160 en indivision. Il précise qu'aucun tarif n'a encore été étudié pour l'éventuel achat de ce terrain.

Monsieur le Maire propose de se prononcer sur la méthode d'exécution qui pourrait être retenue. Il propose ensuite de solliciter plusieurs entreprises pour obtenir des devis quant à ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- RETIENT la méthode de création d'une voie piétonne et cyclable avec talus ;
- CHARGE le Maire de contacter les propriétaires de la parcelle D160 pour leur faire part du projet de la Commune ;
- SOUHAITE la mise en place d'un plan de financement et le détail des subventions possibles, avant de poursuivre ce projet ;
- CHARGE Monsieur le Maire de demander des devis pour la réalisation de ce projet.

Avancement d'échelon d'un agent technique de 2^{ème} classe

Monsieur le Maire explique qu'un des agents techniques de la Commune est employé par celle-ci depuis de nombreuses années. Cet agent recruté comme adjoint technique de 2^{ème} classe est en Contrat à Durée Indéterminée depuis le 1^{er} Juin 2015.

Monsieur le Maire propose, compte tenu de l'ancienneté de l'agent, d'augmenter sa rémunération en fonction des durées afférentes aux rémunérations des fonctionnaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE l'avancement à l'échelon 11 de l'échelle 3 du grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe (I.B : 400 et I.M : 363) à compter du 1^{er} Octobre 2016 ;
- CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer l'avenant au contrat correspondant ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget.

Augmentation du capital social de la SPL-Xdemat

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 25 Novembre 2014, la Commune a adhéré à la SPL-Xdemat. La Commune de Rouilly-Saint-Loup en est donc devenue actionnaire. De ce fait, le Conseil Municipal doit rendre un avis sur le rapport de gestion du Conseil d'Administration. Une proposition d'augmentation du capital social a été formulée par la SPL-Xdemat afin de pouvoir accueillir de nouvelles collectivités de Meurthe-et-Moselle. Le prix de l'action s'élève à 15.50 €, le nombre d'actions créées étant de 1 000, le capital social augmenterait de 15 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le rapport de gestion du Conseil d'administration et donne acte à Monsieur le Maire de cette communication ;
- APPROUVE l'augmentation du capital social de la société SPL-Xdemat pour un montant de 15 500 euros avec création en contrepartie de 1 000 actions nouvelles.

Création d'une régie de recettes et d'un tarif pour la délivrance de copies de documents

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de créer une régie pour l'encaissement des recettes provenant de la délivrance des copies de documents par la Mairie. Monsieur le Maire explique qu'il convient également de fixer les tarifs applicables pour les personnes souhaitant la délivrance de photocopies.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE cette proposition ;
- FIXE à 0.18 € / page A4 le tarif de délivrance de copies de documents ;
- CHARGE Monsieur le Maire de prendre les arrêtés réglementaires ;
- NOMME Régisseuse et Régisseuse suppléante, respectivement M^{elle} LENOIR Aline et M^{me} DI MALTA Magali.

Création d'une régie d'avance

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de créer une régie d'avance permettant l'achat de petites fournitures pour la Commune, auprès des entreprises qui n'acceptent pas les bons administratifs.

Monsieur le Maire annonce que la régie d'avance serait instituée auprès de la Mairie de Rouilly-Saint-Loup, située au 27 Rue Saint Loup 10800 Rouilly-Saint-Loup.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE cette création ;
- CHARGE Monsieur le Maire de prendre les arrêtés réglementaires ;
- NOMME Régisseuse et Régisseuse suppléante, respectivement M^{elle} LENOIR Aline et M^{me} DI MALTA Magali.

Participation à la réfection d'un busage

Monsieur le Maire rappelle la demande faite par un administré quant à la réfection d'un busage en mauvais état sur un chemin rural. Cet habitant, gérant d'une société, emprunte très régulièrement le chemin dans le cadre de sa profession. Il souhaiterait remplacer ce busage lui-même mais demande une participation financière de la part de la Commune puisqu'il s'agit d'un chemin communal.

Monsieur le Maire informe qu'un devis a été fourni pour le remplacement de ce busage, il s'élève à 480 € TTC. Il propose de fixer la participation financière versée par la Commune pour le compte de la société DOUE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- FIXE la participation de la Commune à 240 € ;
- CHARGE Monsieur le Maire de verser cette somme pour le compte de la société de M. DOUE Régis.

Questions diverses :

Curage des fossés :

Monsieur le Maire rappelle que plusieurs demandes ont été effectuées de la part d'administrés notamment quant à l'entretien et au curage des fossés situés le long des propriétés. Il explique qu'un contact a été pris avec le service de l'Eau et de la Biodiversité de la DDT. Il s'avère que les fossés répertoriés appartiennent tous à des personnes privées, un diagnostic va donc être réalisé par la DDT et les propriétaires seront contactés. La Commune est dans l'attente de la conclusion de ce diagnostic.

Elaboration du PLU :

Monsieur le Maire explique que la 2^{ème} réunion avec les Personnes Publiques Associées (PPA) a eu lieu le Lundi 5 Septembre dernier. Cette réunion est réalisée avec les services de l'Etat, elle a permis aux élus d'avoir quelques précisions quant à leur projet.

Monsieur le Maire énonce les différentes évolutions qui ont eu lieu depuis la dernière réunion.

Travaux de l'Eglise :

Monsieur le Maire explique que les travaux de couverture et de terrassement de l'église ne peuvent toujours pas débuter. En effet, l'INRAP a effectué un diagnostic archéologique en avril 2016, le délai de transmission du rapport était de 1 mois mais malgré plusieurs relances, la Commune est toujours dans l'attente de ce rapport. Les travaux ne pourront débuter que lorsqu'un rapport favorable aura été transmis.

Travaux divers entrepris par les jeunes :

Monsieur le Maire annonce que les jeunes de la Commune se sont proposés naturellement durant la période estivale pour repeindre les grilles de l'école de Rouilly-Saint-Loup. Ensuite, ils ont effectué la réfection des bancs de l'église. Le Conseil Municipal adresse toutes ses félicitations aux jeunes qui ont participé.

Agrandissement du local des pompiers :

Un projet d'agrandissement du local des pompiers était envisagé pour 2016. Monsieur le Maire explique que les plans de cet agrandissement viennent d'être repris, ils seront présentés dès que possible.

Journées du Patrimoine – Visite de l'Eglise :

Monsieur le Maire explique que comme l'an passé, trois jeunes de la Commune ont souhaité faire visiter l'église de Rouilly-Saint-Loup à l'occasion des journées du Patrimoine. Ces visites auront lieu le Samedi 17 Septembre de 19H à 23H. Au vu de l'état d'urgence et de la situation actuelle, des mesures de sécurité seront prises. Monsieur le Maire annonce qu'une répétition aura lieu le Vendredi 9 Septembre à 21H, l'ensemble des conseillers municipaux est invité à y participer.

Randonnée pédestre :

Une randonnée pédestre aura lieu le Dimanche 11 Septembre. Monsieur le Maire invite les personnes intéressées à contacter Madame BERTHIER Martine.

Organisation de thés dansants :

Monsieur le Maire annonce qu'il a été sollicité par Monsieur GAURIER, habitant de Rouilly-Saint-Loup afin de louer la salle des fêtes pour l'organisation de thés dansants durant l'été 2016. Il explique que Monsieur GAURIER aurait aimé disposer de la salle tous les mardis à partir de la rentrée. Malheureusement, la salle est déjà occupée par les élèves du RPI dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires et par une association. Monsieur le Maire expose qu'il reste cependant favorable à de nouvelles locations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H40.